

Les inspecteurs territoriaux formés à l'École supérieure de l'éducation nationale (ESEN) sont majoritairement satisfaits de leur formation de même que les recteurs et les inspecteurs d'académie, directeurs des services académiques qui sont « leurs employeurs ». Enseignants d'origine, majoritairement hommes malgré une féminisation croissante, ils sont devenus inspecteurs pour « avoir pris sur les choses ». Ils sont majoritairement satisfaits de la fonction qu'ils exercent sans difficulté particulière malgré la multiplicité de leurs tâches que sont à la fois l'évaluation, l'inspection, le contrôle et l'impulsion. Ils sont quasiment unanimes à ne pas regretter d'avoir choisi un métier « passionnant » et « diversifié » avec « de grandes marges de liberté ».

Les inspecteurs territoriaux et leur formation à l'École supérieure de l'éducation nationale

Le cru 2004 un peu plus féminisé

Les inspecteurs territoriaux de l'Éducation nationale qui sont les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), les inspecteurs de l'Éducation nationale du premier ou du second degré (IEN) sont formés par le ministère de l'Éducation nationale après avoir été recrutés par concours ou liste d'aptitude (voir l'encadré p. 4). Les 222 inspecteurs territoriaux interrogés, qui ont été formés à l'ESEN entre 2004 et 2006¹, comptent 46 % de femmes en moyenne soit des promotions un peu plus féminisées que la population des inspecteurs en poste (voir l'encadré p. 2). En effet, sur les 978 IA-IPR en poste en 2000, 38 % sont des femmes ; les 2001 IEN en poste comptent 40,3 % de femmes². Yves Bottin souligne d'ailleurs que « la répartition par sexe des IEN apparaît déséquilibrée par rapport aux viviers dont ils sont issus »³. En effet, quand on les compare avec les enseignants, dans le premier degré 78 % sont des femmes et dans le second degré 58 %.

On constate donc que les femmes sont moins nombreuses que les hommes à s'orienter vers la fonction d'inspecteur.

Par ailleurs, le taux de féminisation des chefs d'établissement, y compris leurs adjoints (42,4 %), est également plus proche de celui des inspecteurs que de celui des

enseignants, ce qui tend à prouver que les fonctions d'encadrement sont moins attractives ou plus difficiles pour les femmes (maternité, garde d'enfants, etc.).

Majoritairement enseignants à l'origine, ils ont au moins exercé deux fonctions avant d'être inspecteurs

La quasi-totalité des IA-IPR et IEN stagiaires étaient enseignants avant de devenir inspecteurs. Les autres étaient conseillers d'orientation ou conseillers pédagogiques. Les anciens corps d'appartenance varient fortement selon le profil des inspecteurs territoriaux mais leur nouvelle fonction s'inscrit dans une logique promotionnelle qui les a fait passer, pour 95 % d'entre eux, du corps d'enseignant à celui d'inspecteur, ce qui explique qu'ils soient plus âgés (48,5 ans contre 42,3 ans pour les enseignants). Ainsi, la quasi-totalité des IA-IPR étaient agrégés (90 %), bien plus les

1. La population des inspecteurs sera comparée de temps en temps à celle des enseignants, leurs corps d'origine pour la majorité, notamment sur leur profil scolaire. En effet, la DEPP a effectué plusieurs interrogations auprès d'enseignants du second degré, la dernière a eu lieu en 2005.

2. *Repères et références statistiques sur les enseignants, la formation et la recherche*, MEN-DEPP, édition 2007.

3. Rapport du groupe présidé par Yves Bottin, *Connaître et reconnaître les inspecteurs de l'Éducation nationale*, janvier 2004.

femmes (96 %) que les hommes (79 %), quelques-uns étant certifiés (5 %) ou titulaires du certificat d'aptitude professionnel de lycée professionnel (CAPLP) (2 %).

La grande majorité des IEN du premier degré étaient professeurs des écoles (78 %). Les autres, peu nombreux, étaient instituteurs (5 %), agrégés (3 %), certifiés (3 %) ou professeurs de lycée professionnel (PLP) (3 %).

La majorité des IEN du second degré⁴ étaient PLP (79 %) ou titulaires du CAPET (14 %) ou, de façon marginale, certifiés, professeurs des écoles ou non-enseignants. Le parcours professionnel des inspecteurs territoriaux est loin d'être linéaire et le corps d'origine est une photographie de leur activité à un moment donné.

En effet, ils ont en moyenne exercé plus de deux fonctions avant d'être inspecteur. Tous corps confondus, la fonction la plus exercée par les inspecteurs territoriaux (42 %) et le plus longtemps (six ans et demi) est celle de maître-formateur en IUFM.

Les fonctions exercées varient selon les différents corps d'inspection.

Ainsi, les IA-IPR ont été davantage coordonnateurs auprès des inspections académiques (49 % contre 28 % en moyenne) et chargés de mission d'inspection (42 % contre 33 % en moyenne) que maîtres-formateurs (36 % contre 42 % en moyenne). Ils ont été plus nombreux à faire de l'aide à l'inspection (32 % contre 21 % en moyenne). Les IA-IPR femmes ont été davantage formatrices que aides à l'inspection (46 % contre 21 %).

Concernant les IEN du second degré, six sur dix ont été précédemment chargés de mission d'inspection (soit presque deux fois plus qu'en moyenne) mais aussi maîtres-formateurs (43 %) aides à l'inspection (38 % contre 21 % en moyenne). En revanche, seulement 29 % ont été coordonnateurs (comme en moyenne).

Enfin, particularité des IEN du second degré, 19 % ont été chefs de travaux (contre 6 % en moyenne, la grande majorité moins de dix ans) et, plus marginalement (10 %) ont été IEN ou conseillers auprès d'un IEN du premier degré.

4. Les IEN du second degré sont chargés de l'orientation, ou de l'enseignement technique et professionnel.

Quant aux IEN du premier degré, une majorité (63 %) a été conseiller pédagogique auprès d'un IEN, plus d'un sur deux a été également maître-formateur (54 %) ou a même exercé les fonctions d'IEN (46 %). Un sur six a exercé les fonctions de coordonnateur ou de chargé d'inspection et un sur sept celle de directeur d'école.

Les durées d'exercice de ces différentes fonctions varient : tous corps confondus, les fonctions de maître-formateur, de conseiller pédagogique auprès d'un IEN du premier degré et de coordonnateur connaissent les durées moyennes les plus longues (respectivement 6,5 ans, 6,3 ans et 5,8 ans). Ils ont en moyenne exercé la fonction d'aide à l'inspection 3,6 années et enfin celle de chargé d'une mission d'inspection ou d'IEN, 2,9 années en moyenne.

D'anciens très bons élèves

L'excellence semble caractériser le profil scolaire des inspecteurs-stagiaires puisqu'ils sont plus nombreux encore que les enseignants à se définir comme d'anciens très bons élèves dans la discipline ou le domaine le plus proche de leurs fonctions (trois sur dix contre deux sur dix). Les IA-IPR rejoignent en cela les agrégés (quatre sur dix) ; on compte même six IA-IPR sur dix se définissant comme d'anciens très bons élèves contre deux IEN du second degré sur dix. Les IA femmes confirment plus fortement encore l'excellence scolaire féminine en général (68 % d'IA femmes dans leur discipline contre 48 % pour les hommes et 59 % d'IA femmes ont été de très bons élèves dans le secondaire contre 26 % des hommes). Le redoublement peut être une indication supplémentaire sur le profil scolaire : près de quatre inspecteurs sur dix affirment avoir redoublé (comme les enseignants) avec quelques différences selon le corps : 29 % pour les IA-IPR, 35 % pour les IEN du premier degré et 50 % pour les IEN du second degré, là encore les hommes presque deux fois plus que les femmes, et les moins de 50 ans, moins que les plus âgés (34 % contre 42 %), soit des proportions nettement inférieures à celles de la moyenne des élèves dans ces périodes-là.

En septembre 2006, la DEPP a fait réaliser par la société TMO-Régions une enquête en face à face auprès de 224 inspecteurs territoriaux (IA-IPR, IEN du premier et du second degré) ayant suivi leur formation à l'ESEN entre 2004 et 2006. L'interrogation portait à la fois sur leur profil, leurs motivations de choix du métier, la formation suivie et leur situation professionnelle.

Un second volet de l'enquête a consisté à interroger les « employeurs » des inspecteurs territoriaux que sont les recteurs (27 personnes interrogées) et les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux (54 personnes) sur leurs attentes vis-à-vis de ces nouveaux inspecteurs territoriaux et le niveau de satisfaction à propos de ces nouveaux collaborateurs formés à l'ESEN entre 2004 et 2006, période de refonte du plan de formation.

Interrogés sur la série de baccalauréat obtenu, les IA-IPR et les IEN du premier degré se répartissent assez équitablement entre la série littéraire et la série scientifique alors que les IEN du second degré sont majoritairement détenteurs d'un baccalauréat scientifique (45 %) ou d'un baccalauréat technologique (33 %). La non-représentation dans la série économique (ancienne série B) s'explique par le fait que la réforme des trois filières S, L et ES n'a pris effet qu'à la session de 1994 et n'a pas concerné les inspecteurs.

La mention au bac peut être aussi un indicateur de l'excellence scolaire. Ainsi, en moyenne, les inspecteurs sont-ils un peu plus nombreux que les enseignants à avoir eu une mention très bien au bac (7 % contre 3,5 %), les IA-IPR étant 14 % dans ce cas.

Très fortement diplômés

Les inspecteurs-stagiaires affichent une forte « diplômation ». On compte ainsi, en moyenne, un inspecteur sur six titulaire d'un diplôme bac + 2, un sur quatre d'un bac + 3, un sur cinq d'un bac + 4 et quasiment un sur trois d'un diplôme bac + 5 et au-delà alors qu'ils sont un sur cinq parmi les enseignants. Cette forte « diplômation » est particulièrement élevée chez les IA-IPR : un sur deux a un diplôme bac + 5 et au-delà, et un sur quatre un diplôme supérieur à bac + 5, ce qui les rapproche des agrégés de 50 ans.

Chaque corps a un diplôme dans un domaine disciplinaire dominant : ainsi les IA-IPR sont souvent titulaires de diplômes en langues

vivantes (LV) (20 %), en lettres (17 %), les autres spécialités regroupant entre 10 % et 3 % des effectifs. Près d'un IEN du premier degré sur deux (46 %) est diplômé en sciences de l'éducation, un sur dix en lettres et en sciences humaines et sociales, la dispersion sur les autres diplômes étant très grande. Quant aux IEN du second degré, un sur quatre possède un diplôme de sciences et technologie ou sciences pour l'ingénieur et 17 % un diplôme de sciences économiques.

Une origine sociale proche de celle des enseignants

L'origine sociale des différents corps d'inspecteurs présente, en moyenne, les mêmes caractéristiques que celle des enseignants à quelques exceptions près : une plus forte présence d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise (un sur quatre contre un sur sept pour les pères d'enseignants) et un peu moins de professions intellectuellement supérieures ou cadres supérieurs que parmi les enseignants (un sur cinq contre un sur quatre). En revanche, ils sont très représentatifs de l'origine sociale du corps enseignant auquel ils appartenaient : agrégé avant d'être IA-IPR, professeur des écoles avant d'être IEN du premier degré, etc. En ce qui concerne leurs pères, les IA-IPR ont plus que les autres des pères cadres supérieurs, comme les agrégés. Les IEN du premier degré ont, comme les professeurs des écoles, la même proportion de pères artisans (ainsi que les IA-IPR) ou issus des professions intermédiaires (24 %).

L'origine sociale des IEN du second degré est très proche de celle des PLP, majoritairement leur corps d'origine : surreprésentation de pères ouvriers (un sur quatre), employés ou artisans commerçants (un sur six). En revanche, on note la même proportion de pères issus de professions intellectuellement supérieures que pour les IEN du premier degré et 10 % dont le père était enseignant (comme les IA-IPR).

Les mères des inspecteurs territoriaux sont majoritairement employées (un sur quatre) enseignantes (un sur cinq) ou issues de professions intermédiaires (un sur six), comme pour les enseignants.

On note, là aussi, des différences suivant les corps : l'origine sociale des IA-IPR est en

moyenne plus élevée que celle des autres inspecteurs et ressemble à celle des agrégés et des certifiés : 15 % déclarent une mère cadre supérieur contre deux fois moins pour les IEN du premier et second degré, 23 % une mère enseignante contre 19 % pour les IEN du premier degré et 16 % pour ceux du second degré.

Les IA-IPR sont 23 % à avoir une mère employée et encore davantage les IEN du premier degré (26 %) et ceux du second degré (34 %).

Un IEN du premier degré sur sept a une mère ouvrière et un inspecteur du second degré sur six, agricultrice.

Deux tiers des inspecteurs territoriaux pensent que leur position sociale est meilleure que celle de leur parent de même sexe (trois quarts pour les IEN du second degré) et un sur deux que leurs conditions de travail sont meilleures : ils sont même sept sur dix parmi les IEN du second degré.

Un souvenir positif de leur propre évaluation

Avant de devenir inspecteurs, 94 % des nouveaux inspecteurs territoriaux ont été inspectés ou évalués, et davantage les moins de 50 ans (99 %), les IEN du premier degré (100 %) que les 50-59 ans (89 %) ou les IA-IPR (92 %).

Ce moment a été vécu positivement comme « *un temps qui permet de s'évaluer* » par 83 % des inspecteurs et plus par les hommes en général (89 %) que par les femmes (77 %). Il a été aussi perçu comme « *un moment précieux de retour sur leur pratique* » par 81 % d'entre eux.

Sept inspecteurs sur dix déclarent aussi avoir vécu leur inspection comme « *un moment critique mais constructif* », bien plus les IEN du premier degré (76 %) que les IA-IPR (63 %).

Sept inspecteurs sur dix l'ont aussi vécu « *comme une relation bienveillante* » davantage les IA-IPR (78 %) que les IEN du premier degré (69 %) ou du second degré (60 %) et, là encore, davantage les jeunes que leurs aînés.

L'inspection est aussi vécue comme « *un temps de régulation* » par les IEN du premier degré surtout (67 %) et davantage par les hommes (64 %) que par les femmes (55 %).

Mais, pour un inspecteur sur deux, l'inspection a aussi été synonyme de « *moment stressant* », davantage pour les IEN du second degré (55 %) et les IA-IPR (56 %) que pour les IEN du premier degré (42 %) et bien plus pour les moins de 50 ans (56 %) que les plus de 50 ans (41 %), davantage les femmes (52 %) que les hommes (47 %). Pour un quart d'entre eux, c'était même « *un moment déstabilisateur* », plus pour les femmes (30 %) que pour les hommes (25 %), plus pour les IEN du second degré (40 %) et les IA-IPR (31 %) que pour les IEN du premier degré (18 %) et deux fois plus pour les jeunes (35 %) que pour leurs aînés (18 %). Pour les inspecteurs les plus âgés, le souvenir de leur propre évaluation a pu se « *positiver* » ou se relativiser avec l'ancienneté.

Devenus inspecteurs pour « avoir prise sur les choses et les faire évoluer »

Interrogés sur les raisons qui les ont conduits à choisir ce métier, les inspecteurs territoriaux citent comme première raison, en premier choix (31 %) et sur la base de deux réponses (55 %), « *l'envie d'avoir prise sur les choses et pour les faire évoluer* », surtout les IEN du premier degré (41 % en premier choix et 65 % sur la base de deux choix) et, particulièrement, ceux qui ont déjà exercé des fonctions d'IEN auparavant (68 %), conseiller pédagogique auprès d'un IEN du premier degré ou maître-formateur (60 %), ceux aussi qui sont âgés de plus de 50 ans, et davantage les hommes (57 %) que les femmes (52 %).

Cette motivation rejoint pour partie la représentation première qu'ils se faisaient d'un métier « *susceptible de faire évoluer les pratiques des enseignants* ».

Ce désir d'agir et d'influer sur les choses induit les trois autres raisons de choix du métier : « *un cheminement logique au service de la réussite des élèves* » (34 %), surtout les IEN du premier degré (37 %) qui ont sans doute conscience que l'enseignement primaire met déjà les élèves sur les rails de la réussite scolaire, un peu plus les femmes (36 %) que les hommes (31 %).

« *Avoir une fonction d'encadrement, de manager* » (31 %) rassemble davantage les IEN du premier degré (41 %) que les IA-IPR

L'École supérieure de l'éducation nationale (ESEN)

L'ESEN a pour mission de concevoir, d'animer et de mettre en œuvre la formation des cadres administratifs et pédagogiques de l'éducation nationale. Elle intervient en particulier dans les trois domaines suivants :

- la formation initiale, après concours de recrutement des personnels de direction des EPLE (établissements publics locaux d'enseignement, collèges et lycées), des inspecteurs des premier et second degrés et des conseillers d'administration scolaire et universitaire ;
- la formation d'adaptation à l'emploi pour les cadres accédant à de nouvelles fonctions ;
- la formation permanente qui a pour mission de favoriser l'adaptation des compétences de l'ensemble des cadres aux évolutions des enjeux. Accueillant chaque année entre 4 000 et 5 000 stagiaires, pour des stages de courte, longue ou moyenne durée, elle est aussi un centre de ressources national pour l'ensemble des cadres éducatifs, un lieu d'échanges entre cadres appartenant à d'autres ministères ou à d'autres fonctions publiques et est aussi une école ouverte à l'International.

(27 %) ou les IEN du second degré (24 %), davantage les hommes (35 %) que les femmes (27 %) et beaucoup plus les moins de 50 ans (42 %) que les plus âgés (20 %).

En quatrième raison, près de trois inspecteurs territoriaux sur dix classent « l'intérêt intellectuel qui leur permet d'avoir une hauteur de vue du système éducatif » particulièrement plébiscité par les IA-IPR qui le classent même en troisième raison (37 %), par les femmes (34 %) bien davantage que par les hommes (23 %).

Si neuf inspecteurs sur dix reconnaissent avoir été influencés par un tiers dans leur choix du métier, ils l'ont été avant tout (pour près d'un sur deux) par un collègue de travail.

Trois sur dix déclarent avoir été influencés par « la figure charismatique d'un inspecteur qui les a particulièrement marqués », environ trois sur dix par « l'inspecteur qui a été aussi leur évaluateur » et, enfin, trois sur dix par « leur supérieur hiérarchique » et les IEN du premier degré, plus que les autres encore (quatre sur dix).

Représentation préalable du métier : « faire évoluer les pratiques des enseignants », avant « l'acte d'inspecter »

Avant de l'exercer, la représentation que les inspecteurs territoriaux se faisaient de leur métier est basée en premier sur l'image d'un « métier susceptible de faire évoluer les pratiques des enseignants » pour plus d'un tiers avant celle d'un « métier dédié à l'acte d'inspecter ».

Sur la base de deux réponses, la même hiérarchisation subsiste : « un métier susceptible de faire évoluer les pratiques des enseignants » rallie 70 % des suffrages,

davantage ceux des IA-IPR et des IEN du premier degré (73 %) que ceux des IEN du second degré (67 %) ; les plus de 50 ans sont encore plus persuadés (72 %) de cet aspect positif que les moins de 50 ans (68 %).

En revanche, l'image d'un métier surtout dédié à « l'acte d'inspecter » qui rassemble quatre inspecteurs sur dix rallie davantage les suffrages des IEN du second degré (52 %) que ceux du premier degré, des moins de 50 ans et des hommes (45 %) et encore moins ceux des IA-IPR (34 %).

Les IEN du premier degré sont les plus nombreux (56 %) à déclarer avoir perçu, avant d'exercer, « la complexité du métier avec la dimension de représentant de l'État auprès des différents partenaires » et, plus particulièrement encore, les IEN du premier degré qui ont été auparavant conseillers pédagogiques (60 %).

Pour les IEN du premier degré, la réalité rejoint la représentation

Les trois quarts des inspecteurs trouvent une correspondance entre la représentation du métier et son vécu au quotidien. Ceux qui en avaient une vision plus restrictive vivent un décalage avec la réalité : ainsi 42 % des inspecteurs qui voyaient surtout dans leur métier, « l'acte d'inspecter » ont le sentiment que la réalité vécue ne correspond pas à la représentation. En revanche, pour les 84 % qui avaient perçu la dimension de la représentation de l'État dans l'image qu'ils s'en faisaient, la réalité correspond à la représentation ; les IEN du premier degré sont plus nombreux dans ce cas (89 %).

En dépit d'une correspondance entre représentation et réalité du métier, la majorité (72 %) des inspecteurs territoriaux n'avaient

pas perçu tous les aspects de leur métier, notamment « la multiplicité des tâches, en dehors de l'acte d'inspecter » (50 %) particulièrement pour les IA-IPR femmes, et les IEN du second degré (55 %). « Le poids des contextes locaux » (31 %) est particulièrement ressenti par les IA femmes (43 %) et les IEN femmes (38 %) et celui de la « représentation » (22 %) particulièrement par les IA femmes (39 %).

« Je ne pensais pas qu'il y avait autant de missions à côté de la mission d'inspection. L'éclatement des activités est ce qui surprend le plus au départ » (déclare une IA-IPR femme de 57 ans).

Plus d'un inspecteur sur dix n'avait pas perçu « les leviers pour faire évoluer le système » (16 %), « l'évaluation de la politique éducative » (14 %) et « la gestion des moyens » (9 %).

Néanmoins, un inspecteur sur cinq – plus les hommes que les femmes – avait une perception du métier identique en tous points à la réalité, les IEN étant même plus nombreux (un sur quatre) dans ce cas et encore davantage ceux qui ont exercé le métier d'IEP avant de réussir le concours (un sur trois).

Un sur deux avait une perception identique à quelques détails près et trois sur dix différente de celle qu'ils imaginaient, bien davantage les IA-IPR (34 %) et encore plus les IA femmes (43 %) que les IA hommes (24 %) et que les IEN du premier degré (26 %).

Invités à décrire de façon ouverte en quoi leur perception actuelle est différente de celle qu'ils imaginaient, ils ont souligné à nouveau « la multiplicité des tâches, un aspect du métier parfois inattendu », « un métier qui les surprend par sa complexité », « un métier plus complexe que dans mes pensées. Un métier soumis à des informations multiples et contradictoires », déclare un IEN du premier degré, homme de 50 ans.

Ils ont également évoqué « les dossiers transversaux » ainsi que « la surcharge de travail », « j'avais une vision restreinte à l'expertise liée à ma discipline alors que sur le terrain, les missions sont diverses et on nous demande de nous impliquer dans des dossiers transversaux » déclare une IEN-ET, femme de 38 ans.

« La lourdeur administrative » et « les relations avec les acteurs de l'éducation » sont

quelquefois évoquées. Et aussi « *la solitude du métier, la complexité des rapports hiérarchiques et les susceptibilités que cela entraîne* » (IA-IPR, homme de 49 ans).

Pour sept inspecteurs sur dix, pas de difficultés à exercer un métier aux grandes marges de liberté

Les IEN du premier degré affichent une très forte satisfaction des fonctions qu'ils occupent (71 % de très satisfaits) ainsi que les IEN du second degré (64 %).

L'enthousiasme des IA-IPR est plus modéré (46 % de très satisfaits).

La majorité des inspecteurs en poste déclarent ne pas éprouver de difficultés particulières à exercer leur fonction.

Pour les 28 % qui déclarent en éprouver, les raisons sont imputables en premier « *à la complexité du poste dans lequel ils exercent leurs fonctions* » et à « *une expérience encore insuffisante* » du point de vue des inspecteurs du second degré.

Sept inspecteurs territoriaux sur dix estiment que leur métier leur donne de grandes marges de liberté. Ils sont plus nombreux chez les IA-IPR et les IEN du premier degré (sept sur dix) que chez les IEN du second degré (six sur dix). Pour ceux qui estiment insuffisantes les marges de liberté, les raisons évoquées sont institutionnelles ou réglementaires « *notre fonction est à la fois dans un cadre légal et hiérarchique, donc on applique la loi. La marge de liberté est légère* » déclare un IEN du premier degré, homme.

Mais la majorité des inspecteurs évoquent « *une grande liberté d'organisation* », la « *possibilité de prendre des décisions et des initiatives* », « *une certaine autonomie dans le pilotage de la circonscription* », « *une confiance accordée par la hiérarchie* » et, enfin, la liberté accompagnant un « *poste à responsabilité* ».

L'ESEN, un environnement satisfaisant et une formation utile voire indispensable

L'environnement de l'ESEN est jugé tout à fait satisfaisant, que ce soit l'équipement pédagogique (98 % dont 77 % de très

satisfaits), la restauration (97 % dont 76 % de très satisfaits) ou les locaux (95 % dont 69 % de très satisfaits).

Le site de l'ESEN et l'hébergement obtiennent aussi de bons taux de satisfaction (respectivement 89 et 86 %). La majorité des inspecteurs territoriaux (84 %) jugent la formation qu'ils ont reçue à l'ESEN indispensable (41 %) ou utile (43 %) par rapport à leur poste actuel et plus encore les IEN du premier degré (88 %) et même davantage ceux du second degré (96 %). Les plus critiques sont les IA-IPR qui sont un sur quatre à la juger partiellement inutile.

Pour la fonction d'inspecteur la formation est jugée également utile voire indispensable par 86 % des inspecteurs territoriaux plus fortement indispensable encore par ceux du premier (92 %) et du second degré (95 %) mais partiellement inutile pour 20 % des IA-IPR.

Globalement 84 % des inspecteurs territoriaux se déclarent satisfaits de la formation reçue à l'ESEN, dont 21 % très satisfaits. Les IEN du second degré (92 %) ainsi que ceux du premier (88 %) en sont plus satisfaits que les IA-IPR (75 %) qui comptent aussi dans leurs rangs 17 % de pas satisfaits et 3 % de pas satisfaits du tout.

En cumulant les « *très* » et « *assez satisfaits* » certains aspects recueillent de très forts taux de satisfaction. Ainsi, « *les ressources documentaires* » (98 %), « *informatiques* » (96 %), « *l'accueil et la disponibilité des autres personnels de l'école* » (98 %) et « *la disponibilité des tuteurs* » (92 % dont 68 % et 89 % de « *très satisfaits* »). Les « *contenus des formations* » (81 %), « *les méthodes pédagogiques* » (77 %), « *la disponibilité des correspondants territoriaux de formation* » (75 %), « *la durée de la formation* » (75 %) et « *l'alternance ESEN/académie* » (74 %) affichent tous un bon niveau de satisfaction et un score d'inspecteurs « *très satisfaits* » (entre 29 % et 16 %).

« *La formation durant les périodes en académie* » (65 %), « *le rythme de la formation* » (65 %), « *le positionnement des périodes en académie dans le calendrier de formation* » (61 %), « *la progression pédagogique* » (60 %), « *les procédures de régulation de la formation* » (59 %) et « *le suivi individualisé des stagiaires* » (58 %)

recueillent un moindre degré de satisfaction (de 30 à 40 % d'insatisfaits).

Enfin, « *la disponibilité de l'équipe de direction de l'ESEN* » satisfait sept stagiaires sur dix et n'en mécontente qu'un sur dix.

L'analyse par profil fait apparaître des différences : les IEN du second degré sont unanimement satisfaits de « *la disponibilité* » des formateurs associés (100 %), des tuteurs et des responsables de formation (95 %) ainsi que des autres personnels de l'école (98 %). Ils sont également satisfaits des méthodes pédagogiques (93 %). En revanche, ils sont moins nombreux que la moyenne à être satisfaits de la formation durant les périodes en académie (48 % contre 65 %) ainsi que du calendrier de formation des périodes en académie (50 %). Les IEN du premier degré, tout en affichant des taux de satisfaction élevés sur la disponibilité des formateurs associés (81 % très et assez satisfaits), des tuteurs (95 %) et des responsables de formation (83 %), apprécient particulièrement la durée de la formation (82 %), son rythme (76 %), sa progression pédagogique (69 %), l'alternance ESEN/académie (83 %) ainsi que le positionnement de la formation durant les périodes en académie (79 %).

Quant aux IA-IPR, leurs taux de satisfaction vis-à-vis des différents formateurs se situent dans la moyenne des réponses exception faite de « *la disponibilité des correspondants territoriaux* » dont ils sont plus satisfaits qu'en moyenne (83 % contre 75 %). En revanche, ils sont moins nombreux que la moyenne à être très et assez satisfaits de la progression pédagogique (47 %), des méthodes pédagogiques (68 %), de l'alternance ESEN/académie (69 %), du calendrier des périodes en académie (53 %) ainsi que « *du suivi individualisé des stagiaires* » (51 % contre 58 % en moyenne).

Formations jugées les plus utiles : l'évaluation, le juridique et le management

Invités à classer les cinq domaines de formation qui leur paraissent les plus utiles, les stagiaires citent au premier rang « *l'évaluation des personnels* » au cœur du métier pour tous les corps d'inspecteurs puis « *le domaine juridique* », surtout cité par les IA-IPR et les IEN du premier degré (1/4),

« le management, la gestion d'équipe et la conduite de réunions » surtout cités par les IEN du premier degré et du second degré. Pour 90 % des inspecteurs territoriaux interrogés, il y aurait au moins un ou plusieurs aspects de la formation à améliorer, notamment « l'individualisation » et la prise en compte de l'expérience passée pour un quart des formés. Puis le contenu de la formation soulève les commentaires de 16 % des stagiaires ainsi que le système de l'alternance qui semble être difficile pour 10 % des inspecteurs.

Évaluation, inspection, contrôle et impulsion, au cœur du métier

Interrogés sur les quatre missions prioritaires dévolues à leur métier, les inspecteurs choisiraient d'abord la mission d'évaluation, inspection et contrôle (37 %) particulièrement les IEN du premier degré (47 %) puis celle d'impulsion (31 %) surtout les IEN du second degré (40 %). La principale raison avancée pour ce choix est qu'elle serait le plus à même « de faire évoluer et progresser les pratiques », « de faire bouger les choses » ; « c'est le seul pôle qui permet de faire évoluer les pratiques enseignantes en faisant adhérer les personnels par le dialogue plus que par le contrôle » déclare une IEN-EG femme.

La mission d'évaluation, d'inspection et de contrôle (37 % de citations) est considérée comme le « cœur du métier » et aussi comme une mission d'échanges, à la base des autres missions et un levier efficace pour faire évoluer les pratiques « c'est la réalité du terrain qui permet d'avoir les éléments pour impulser, pour encourager les enseignants, échanger et communiquer », déclare une IEN-ET femme.

La mission d'animation-formation serait privilégiée par 17 % des suffrages (les IA-IPR 22 %).

Quant à l'expertise spécifique, elle est citée par 8 % des inspecteurs sans distinction de corps, « elle est indispensable pour

5. Soit 27 recteurs et 54 IA-DSDEN.

répondre à l'attente des enseignants et de l'institution » déclare une IEN du premier degré.

Capacité d'adaptation et capacité relationnelle, clés professionnelles de l'intégration

Si une très large majorité a le sentiment de pouvoir assumer les différentes dimensions du métier, la durée de la phase d'adaptation varie selon le corps d'inspection : moins de trois mois pour six IEN du premier ou du second degré sur dix, contre trois IA-IPR sur dix. La durée d'adaptation varie entre trois et six mois pour un quart des IEN des premier et second degrés contre un tiers des IA-IPR. Les IA-IPR sont encore un quart à déclarer qu'il leur a fallu plus de six mois et 8 % sont encore en cours d'adaptation. Interrogés sur les deux principales compétences qui leur ont permis de se positionner professionnellement, quatre sur dix (parmi les IA-IPR et les IEN du second degré) avancent les « capacités d'adaptation », un sur trois parmi les IEN du premier degré. « La capacité relationnelle » rassemble près de six IEN du second degré sur dix, quatre IA-IPR sur dix et près de quatre IEN du premier degré sur dix. Puis, suivant les corps, les compétences prioritaires diffèrent : « la capacité à conseiller les personnels » rassemblent deux IA-IPR sur dix ainsi que la capacité à travailler en équipe. Pour les IEN du premier degré « c'est la capacité à manager une équipe » (trois sur dix) et aussi pour un IEN du second degré sur quatre « la capacité d'évaluer » est citée par deux IEN du premier degré sur dix contre un sur six en moyenne.

Pas de regret d'avoir choisi ce métier

Huit sur dix ne regrettent pas du tout d'avoir changé de métier et 13 % « plutôt pas ». Le métier est jugé « passionnant » par trois inspecteurs sur dix, « diversifié » (deux sur dix). « Un métier correspondant aux attentes », « choisi pour faire évoluer les choses », « permettant une évolution

personnelle », telles sont les définitions données par les inspecteurs. Quant aux rares déçus par leur choix du métier, c'est surtout l'éloignement du terrain, de la classe, des élèves ou le sentiment d'une charge de travail trop lourde qui suscitent des regrets.

Les recteurs et les inspecteurs d'académie satisfaits de leurs collaborateurs formés à l'ESEN

Afin d'avoir une image de l'ESEN croisée par celle des « employeurs », les recteurs d'académie, les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale (IA-DSDEN) ont été interrogés⁵ sur leurs attentes et leur niveau de satisfaction vis-à-vis de ces inspecteurs territoriaux formés depuis 2004 et qui sont leurs collaborateurs.

En tant qu'employeurs, les recteurs, les IA-DSDEN privilégient tout d'abord sur la base de trois réponses « l'expertise technique » de leurs collaborateurs (un sur deux), « la prise d'initiative, de décision », davantage les IA-DSDEN que les recteurs (six sur dix contre cinq sur dix) et « le management et l'animation d'équipe », les IA-DSDEN (55 %) davantage que les recteurs (43 %). « La connaissance du système éducatif » est attendue par trois recteurs sur dix.

Les employeurs sont tout à fait satisfaits des compétences et capacités des inspecteurs territoriaux qu'ils ont recrutés et qui, pour les trois quarts, « leur paraissent plus solides que ceux qui ont accédé à leur fonction sur liste d'aptitude » ou encore « davantage que les cadres qui n'ont jamais été formés » (huit sur dix sont d'accord avec cette affirmation). Ils estiment à l'unanimité « que les inspecteurs récemment formés se sont adaptés à leurs fonctions ».

L'image qu'ils ont de l'ESEN est très ou assez positive pour 90 % des recteurs et des IA-DSDEN et « s'est même améliorée très nettement depuis trois au quatre ans », pour un tiers d'entre eux ou un peu améliorée pour quatre sur dix. (Le plan de la formation a été rénové en 2004).

Nadine Esquieu, DEPP A2